

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

ASSEMBLÉE NATIONALE EN PÉRIODE DE CRISE - (N° 3798)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL22

présenté par
M. Wasserman, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« de l'Assemblée nationale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.